

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01002

Numéro SIREN : 831 475 686

Nom ou dénomination : 3 M CONCEPTION

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2022 sous le numéro de dépôt 6695

3 M CONCEPTION

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 44 Rue Pasteur, 60870 VILLERS SAINT PAUL

831 475 686 RCS COMPIEGNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 JUIN 2022

L'an 2022,
Le 15 juin,
A 10 heures,

La société TTM HOLDING CONCEPTION, Société à responsabilité limitée au capital de 251.000 euros, ayant son siège social 44 Rue Pasteur, 60870 VILLERS SAINT PAUL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 913 957 585 RCS COMPIEGNE, représentée par son gérant, Monsieur Tony MANSOURI,

Associée unique de la société 3M CONCEPTION,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Tony MANSOURI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

la société TTM HOLDING CONCEPTION, société à responsabilité limitée au capital de 251.000 euros, dont le siège social est 44 Rue Pasteur, 60870 VILLERS SAINT PAUL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 913 957 585, représentée par Monsieur Tony MANSOURI, gérant.

Monsieur Tony MANSOURI, au nom de la société TTM HOLDING CONCEPTION qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

TTM HOLDING CONCEPTION

Tony MANSOURI, gérant

